

Crédit complémentaire pour les extensions ordinaires 2010 du télé-réseau des Services industriels

Préavis N° 2010/33

Lausanne, le 14 juillet 2010

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Dans sa séance du 9 décembre 2009, votre Conseil adoptait les conclusions du préavis N° 2009/55¹ qui allouait à la Municipalité un crédit d'investissement de 27,75 millions de francs pour couvrir, en 2010, les frais relatifs aux rénovations et extensions des différents réseaux des Services industriels. Sur ce montant, 2'570'000 francs étaient alloués au service multimédia pour le développement du télé-réseau, les raccordements clients et le développement du réseau télécom.

Une partie des crédits d'extensions ordinaires du télé-réseau a été consacrée au financement des zones pilotes du projet de réseau en fibres optiques jusque dans les appartements (Fiber to the home ou FTTH)². Le crédit initialement obtenu est insuffisant pour permettre de finir ces travaux cette année tout en répondant aux nombreuses demandes de raccordements clients suscitées par la vitalité du secteur de la construction.

En conséquence, par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit complémentaire de 2 millions de francs pour couvrir le financement de la dernière étape de la zone pilote FTTH et la poursuite de l'extension du télé-réseau.

Les finances de raccordement facturées aux propriétaires permettront des recettes d'investissement supplémentaire qui seront portées en amortissement du présent préavis. Les raccordements effectués permettront évidemment également d'augmenter le nombre de clients et de percevoir des recettes d'abonnement supplémentaires.

¹ Préavis N° 2009/55 du 21 octobre 2009, intitulé «Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier, des installations de régulation du trafic et réfection d'ouvrages. Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics. Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau. Remplacement et extension ordinaires des réseaux des Services industriels. Crédits-cadre annuels 2010. ».

² Une communication du 5 octobre 2009 de la Municipalité annonçait à votre Conseil la structure du financement de la zone pilote : « Pour la phase pilote, la Municipalité a sollicité l'ouverture d'un compte d'attente de 350'000 francs permettant de financer les études de détail du projet. Les travaux seront quant à eux financés par le rapport-préavis 2005/80, qui affiche un solde disponible destinés à la réalisation de liaisons optiques, et par les extensions ordinaires. »

2. Travaux réalisés et en projet

Les montants obtenus au titre d'extensions ordinaires par le service multimédia et les montants encore nécessaires pour l'année en cours se présentent de la manière suivante :

Valeurs au 31 mai 2010, arrondies, en kFr	Engagés ou dépensés	Travaux en projet	Total	Préavis 2009/55	Différence
Réalisation zones pilotes FTTH	900	1'100	2'000	700	1'300
Extensions et raccordements sur le télé-réseau	1'000	970	1'970	970	1'000
Liaisons télécoms	100	500	600	900	-300
Total	2'000	2'600	4'600	2'570	2'000

Les Services industriels doivent répondre aux demandes de plus de 100 projets immobiliers répartis sur l'ensemble du territoire couvert par le télé-réseau (11 communes). Une planification précise des raccordements est difficile, du fait des aléas de calendrier que rencontrent inévitablement les chantiers immobiliers. Pour réaliser les raccordements annoncés, et même en tenant compte d'une marge de report, un crédit complémentaire est nécessaire.

Le partenariat en négociation avec Swisscom porte sur une portion commune du réseau qui va d'une chambre de quartier appelée « distribution point » (DP) jusqu'au bâtiment ou « building entry point » (BEP). Le raccordement du DP au central de zone ou « central office » (CO) est du ressort de chaque partenaire et n'entre pas dans le cadre du partenariat.

Le projet pilote FTTH comporte deux zones à réaliser : la zone de Praz-Séchaud par Swisscom et la zone de Chailly par les SIL, chacun des partenaires devant également réaliser ses propres interconnexions principales dans le quartier réalisé par le partenaire. Le projet pilote réalisé par SIL-SIMA comporte schématiquement trois étapes :

- DP – BEP pour la zone de Chailly ;
- DP – CO pour la zone de Chailly ;
- DP – CO pour la zone de Praz-Séchaud.

La réalisation de l'ensemble de ces trois étapes en 2010 nécessite un complément de financement. L'expérience acquise dans le cadre des zones pilotes permet de préciser les conditions spécifiques de l'accord cadre en cours de négociations avec Swisscom.

3. Aspects financiers

3.1. Crédit et recettes d'investissement

Le crédit complémentaire sollicité par la Municipalité se monte à 2'000'000 francs et porte le coût des extensions ordinaires 2010 du service multimédia à 4'570'000 francs.

Cet investissement sera compensé en partie par des recettes d'investissement qui seront portées en amortissement du crédit total :

Recettes d'investissement (arrondi)	
Montants perçus au titre de taxe de raccordement au 31.05.2010 (télé-réseau)	120'000.--
Montants attendus pour les raccordements réalisés entre le 1.06 et le 31.12.2010	330'000.--
Montants perçus au titre de taxe de raccordement au 31.05.2010 (activité télécoms)	70'000.--
Montants attendus pour les raccordements réalisés entre le 1.06 et le 31.12.2010	200'000.--
Total des recettes attendues pour 2010	720'000.--

Les recettes attendues mentionnées par le préavis 2009/55 étaient de 550'000 francs. Les recettes supplémentaires se montent donc à 170'000 francs.

3.2. Impact sur le budget

Les recettes d'investissements liés au téléseu sont portées en amortissement des investissements correspondants. Le solde est amorti en une fois dans l'année où les travaux sont réalisés.

Les nouveaux clients du téléseu qui pourront être acquis une fois les logements vendus ou loués permettront d'augmenter durablement les recettes de fonctionnement du téléseu.

De même, les contrats de location de fibres optiques nues – qui incluent l'amortissement total des sommes initialement engagées – comprennent une marge bénéficiaire. En outre, les clients télécoms participent également aux investissements. Pour 2010, cette participation devrait atteindre au total de l'ordre de 270'000 francs, qui seront portés en recettes sur le compte de fonctionnement.

4. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis n° 2010/33 de la Municipalité, du 14 juillet 2010 ;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de 2'000'000 francs pour financer les travaux supplémentaires d'extension - y compris la fin du projet pilote FTTH - et de raccordements au téléseu en 2010 ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges supplémentaires d'intérêts et d'amortissements y relatives sous les rubriques 322 et 331 du budget du service multimédia.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre